

Pour boucler le budget, la tentation de demander un effort aux entreprises

«TOUT LE MONDE, sauf les ménages, peut être mis à contribution pour financer la suppression de la hausse de la fiscalité des carburants.» La petite phrase émane du gouvernement et fait très peur aux entreprises. Celles-ci craignent de devoir payer pour le recul gouvernemental sur le front de la taxe carbone. L'exécutif doit en effet trouver pas moins de 4 milliards d'euros s'il ne veut pas que sa trajectoire de finances publiques ne dévie. Cela correspond à 3 milliards pour la suppression pendant un an de la hausse de la taxe carbone, et 900 millions pour l'annulation de la fin du régime fiscal dérogatoire sur les carburants dont bénéficie le BTP.

Plusieurs pistes seraient à l'étude, donc, qui mettraient à contribution les entreprises. D'après *Les Échos*, la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) prévue l'année prochaine pourrait ainsi être reportée d'un an. «Le dossier est évoqué en haut lieu», confirme-t-on de source proche du dossier. L'IS baisse chaque année depuis 2017. Après avoir bénéficié d'une baisse de leur taux d'IS de 33,33 % à 28 % sur leurs 500 000 premiers euros de bénéfice (et 33 % au-delà), les sociétés devaient voir leurs bénéfices au-delà de 500 000 euros diminuer à 31 %, puis à 28 % pour la totalité de leur bénéfice en 2021, etc., jusqu'à atteindre 25 % en 2022.

Repousser la baisse prévue l'année prochaine ne serait pas techniquement une hausse d'impôt. Mais, comme le souligne un parlementaire, «si les entreprises avaient anticipé cette baisse, elles verraient forcément cela comme une hausse»... Autres pistes : un nouveau report de la baisse de 4 points de cotisations patronales - déjà retardé de janvier à octobre - ou une modification des modalités de transformation du crédit impôt compétitivité (Cice) en baisse de cotisations.

Toutefois, «rien n'est tranché, surtout pas avant ce week-end», précise-t-on de source bien informée. Le gouvernement dispose de quelques jours encore pour trouver les milliards manquants. Le projet de budget 2019, après avoir été pro-

fondément modifié par le Sénat, revient mardi prochain devant la commission des finances de l'Assemblée, et le 17 décembre en séance.

Le débat a, en tous les cas, lieu au sein du gouvernement. Certains plaident pour ne pas décevoir les attentes des entreprises, comme Bruno Le Maire. «Le ministre des Finances nous a dit jeudi matin qu'il n'y aurait pas de changement de cap», affirme François Asselineau, le président de la CPME. Même son de cloche à l'U2P (artisans). «Il nous a affirmé que sur l'ISF et les entreprises il continuerait à mener la politique», souligne Alain Griset, président



«Les très grandes entreprises peuvent être mises à contribution»

JOËL GIRAUD (LAREM),
RAPPORTEUR GÉNÉRAL DU BUDGET

de l'U2P. D'autres estiment au contraire qu'il n'est «pas aberrant» que les entreprises soient mises à contribution. Certains au gouvernement n'ont pas apprécié l'interview du président du Medef dans *Le Parisien*, mardi, qui proposait des solutions à la crise. «Quand ils ont vu l'interview lundi soir en réunion, ils se sont dit que celui-là ne voulait pas de cadeau!» taclent-on au sein de l'exécutif.

À l'Assemblée nationale, le rapporteur général du budget, Joël Giraud (LAREM), plaide de son côté pour une taxation des seuls grands groupes, en épargnant les TPE, PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire). «Les très grandes entreprises dont je ne perçois pas, au contraire des PME et ETI, le rôle dans la reprise de l'économie, peuvent être, à mon avis personnel, mises à contribution», estime-t-il. Bref, comme le résume un dirigeant patronal, «on a peur d'être mis à contribution, de se prendre la deuxième vague». ■ C. C. ET G. G.